

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 13 février

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - FABRE Claude - BERNARD Delphine - KESZNER Patricia - DURAND Julie - GIMENO Nicole - GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - SUC Nicole - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Magali NEGRE à Delphine BERNARD
Claude FABRE à Christian SEGUIER
Anthony DURAND à Jérémy ALQUIER

Secrétaire de séance : Alain VIDAL

OBJET : TABLEAU DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs de la collectivité comme suit :

Rédacteur principal 1 ^{ère} classe TC	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe TC :	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (15/35 ^{ème})	1
Adjoint administratif NT (28/35 ^{ème})	1
Agent de maîtrise principal TC :	1
Adjoint de maîtrise TC :	1
Adjoint technique TC :	2
Adjoint technique NT (17,5/35 ^e)	1
Adjoint technique (28/35 ^e)	1
Adjoint technique (26/35 ^e) :	1
Adjoint technique (11/35 ^e) :	1
Adjoint technique (4/35 ^e) NT	2
Adjoint technique NT (besoin occasionnel) :	5

Le Secrétaire de Séance : Alain VIDAL
Le 25 février 2026



Le Maire
Jérôme CROS